U- 4562

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~
● Provincial et communal
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : **Roberto GALLUCCIO**
Administrateur délégué

Date et signature : 8/9/2009

2. Intitulé de l'unité de formation :

BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

CODE: 83 21 24 U11 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : **805**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ....1.. page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ....1.. page

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) ~~qualification~~
du degré : ● (1) inférieur O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1.... page

8. Programme des cours : Repris en annexe n° **4** de ...2.... pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...1.... page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1.... page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 83 21 24U11C1	CODE DU DOMAINEDE FORMATION : 805

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Anatomie et physiologie des mains et des pieds	CT	B	8
Technologie, hygiène et sécurité professionnelle	CT	B	24
Pratique professionnelle : beauté des mains et des pieds	PP	L	64
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			**120**

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 25.10.09 Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEGRE INFERIEUR

1 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir :

- des compétences générales et transférables :
  - appliquer des procédures pratiques avec minutie, rigueur ;
  - tenir compte de la relativité des critères esthétiques pour s'adapter à la diversité des exigences de la clientèle et aux éventuelles contre-indications;
  - appliquer, en toutes circonstances, les règles d'hygiène et de sécurité professionnelle ;
  - prendre conscience de la nécessité de mobiliser ses compétences pour assurer une prestation de qualité ;
- des compétences spécifiques :
  - acquérir des techniques et des habiletés de base dans les soins esthétiques des ongles, des mains et des pieds.

BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEGRE INFERIEUR

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En pratique de la langue française,

face à des situations courantes de communication

- répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - se présenter et donner ses coordonnées ;
  - expliquer sa motivation pour la formation ;
- lire et décoder des consignes simples de sécurité.

En mathématiques,

- utiliser les quatre opérations fondamentales ;
- opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement de base (CEB)

BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEGRE INFERIEUR

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas recommandation particulière.

BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEGRE INFERIEUR

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Au cours des diverses activités d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de développer des compétences de communication et de réflexion personnelles en utilisant le vocabulaire scientifique et technique usuel ;
- de comprendre à l'audition les consignes de travail, les données d'un problème technique ou scientifique ;
- de consulter des documents de référence et d'y rechercher des informations pertinentes (notices, étiquettes, produits, normes, éléments de prévention et consignes de sécurité) ;
- d'expliquer oralement ou par écrit les différentes étapes d'un mode opératoire donné ;
- de noter des informations dans un langage usuel ou symbolique, sous forme de schéma ou de plan, sur une fiche ;

4.1. En anatomie et physiologie,

- de décrire le squelette de la main et du pied ;
- d'identifier les malformations et les déformations des mains et des pieds ;
- d'expliquer le rôle du système glandulaire des mains et des pieds (glandes sudoripares, sébacées) et les conséquences de son dysfonctionnement ;
- d'identifier les problèmes articulaires des mains et des pieds limitant les possibilités de massage ;
- de reconnaître les principales affections de la peau des mains et des pieds ;
- d'expliquer la structure de l'ongle ;
- d'identifier les affections unguéales les plus courantes ;
- d'identifier les formes et proportions des doigts et des ongles ;

4.2. En technologie, hygiène et sécurité professionnelle

- de décrire les méthodes spécifiques de travail ;
- d'identifier les instruments et le mobilier spécifiques au travail à exécuter ;
- de déterminer les règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation d'appareillages ou d'instruments spécifiques ;
- de décrire les règles d'ergonomie spécifiques au travail à réaliser ;

- de sélectionner les produits en fonction de leur utilisation et de justifier les choix opérés ;
- de déterminer les règles spécifiques d'hygiène professionnelle et personnelle ;
- d'expliquer les procédures d'entretien des instruments (désinfection, stérilisation), du mobilier et du linge ;
- de décrire les conditions idéales d'accueil et d'installation du client ;
- d'établir une fiche technique en fonction du soin à réaliser.

4.3. En travaux pratiques

En tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie, des règles d'hygiène professionnelle (règles personnelles, matériel, linge, équipement, mobilier, désinfection et stérilisation) :

- de préparer le poste de travail ;
- d'installer confortablement le client en respectant les règles d'ergonomie tant pour celle-ci que pour l'étudiant ;
- d'identifier le souhait du client ;
- d'observer les mains et les pieds ;
- de proposer un service en fonction des souhaits du client, de son état de santé et d'éventuelles contre-indications ;
- d'orienter le client, si nécessaire, vers des services plus appropriés ;
- de mettre en œuvre les modes opératoires appropriés tels que démaquillage, désinfection, limage, coupage, trempage, massage, repoussage des cuticules, nettoyage du dessous de l'ongle, finitions, ponçage des callosités et pose de vernis pour le soin des ongles des mains et des pieds ;
- de mettre en œuvre les modes opératoires appropriés tels que gommage, massage, application d'un masque ou pose de paraffine pour le soin des mains et des pieds ;
- d'entretenir, de désinfecter et éventuellement de stériliser le matériel ;
- de remettre en ordre le local et le matériel.

BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEGRE INFERIEUR

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *dans un délai imparti et en tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie, et des règles d'hygiène professionnelles (les règles personnelles, matériel, linge, équipement, mobilier, désinfection et stérilisation).*

- de réaliser un soin esthétique des ongles, des mains et des pieds, en répondant aux attentes du client, en fonction de l'état de santé et /ou de contre-indications éventuelles, et en respectant les modes opératoires spécifiques ;
- de rédiger des fiches techniques en adéquation avec la situation rencontrée ;
- de justifier les techniques et les produits sélectionnés ;
- d'entretenir, de désinfecter et de stériliser le matériel le cas échéant ;
- de remettre en ordre le local et le matériel.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- du respect des procédures ;
- du degré d'habileté ;
- de la rapidité de réalisation ;
- de la pertinence des justifications ;
- de la qualité de l'écoute.

BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEGRE INFERIEUR

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 27 Oct 2009
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4562

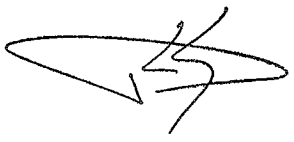
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 832124U11C1
Domaine : 805 Services aux personnes:soins de beauté

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)